



affichage sur tous les murs des couloirs de la copropriété

Par **Godjl**, le 28/11/2021 à 06:47

Bonjour,

Il y a un affichage constant sur tous les murs des couloirs de notre copropriété. Est-ce que cela est autorisé ou pas, dans ce cas que faut-il faire ? sinon tous les deux ans, nous pouvons refaire les peintures des couloirs.

Merci.

Par **Tisuisse**, le 28/11/2021 à 07:55

Bonjour,

Quelles ont été, lors des récentes Assemblées Générales; les décisions prises par les copropriétaires sur ce sujet ? Cet affichage concerne, ou non, la vie de la copropriété ?

Par **Godjl**, le 28/11/2021 à 08:23

Les affichages sont décoratifs et varient en fonction de l'humeur des gens.

Dans notre règlement de copropriété il est mentionné encombrement des parties communes sans plus de précision .

Le sujet n'a jamais été abordé en AG car aucune demande n'a été faite à ce sujet pour l'instant .

Merci